



Cumul du statut de commerçant et de salarié

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis de nationalité libanaise et associée dans une agence d'architecture, j'ai 24.5% des parts et je suis co-gérante avec mon associé qui détient 51% des parts et qui est aussi gérant. Comme la gérance est majoritaire je suis affiliée au régime RSI et je détient une carte de séjour commerçante.

J'aimerais savoir si, avec cette carte de séjour, c'est possible que je sois aussi salariée dans une autre établissement? (comme enseignante)

Je vous remercie en avance pour votre réponse rapide,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'aimerais savoir si, avec cette carte de séjour, c'est possible que je sois aussi salariée dans une autre établissement? (comme enseignante)

Malheureusement non.

Vous devez solliciter un changement de statut si vous désirez être salariée et faire également les démarches pour obtenir une autorisation de travail.

Cordialement

Par Visiteur

Peut on donc avoir deux autorisations de travail? une commercante pour mon statut dans mon agence et une autre salariée comme enseignante à l'école?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pardonnez moi mais je n'ai pas compris. Etes vous salariée dans votre agence?

Cordialement

Par Visiteur

Non je ne suis pas salariée, je suis affiliée au régime RSI des indépendants et donc j'ai une carte commercante mais je me demandais si c'est possible de rester avec ce statut et cumuler une autre autorisation de travail salariée pour enseigner.

Sinon pourrai-je exercer en tant qu'indépendant dans plusieurs sociétés (ecole et ma société) tout en étant gérante de ma propre société d'architecture ?

En vous remerciant

Par Visiteur

Madame,

Si vous souhaitez exercer un travail salarié vous êtes obligée de demander un changement de statut.
En effet, avec la carte de commerçant vous ne pouvez exercer que la profession qui est clairement indiquée sur votre carte.

Cordialement